

COMPTE RENDU

Réunion Mairie de CROZON du 26 Novembre 2020

Réunion initiée à l'initiative de l'association ADELISO

Objet : Circulation et aire de stationnement à La Palue
Examen de nos propositions

Etaient présents :

Pour la mairie :

M. Didier Cadiou : Responsable Espaces Naturels et Patrimoine

M. François-Xavier Deflou, Adjoint à l'urbanisme, à l'organisation du territoire et aux mobilités

Pour ADELISO :

Mme Odile Fulchiron, membre de l'association

Mme Marie Christine Ledernez, Présidente

Introduction :

Le seul accès au parking de la plage de La Palue n'est possible qu'en traversant les hameaux de Brégoulou et La Palue.

Si on exclut le parking du village de Kerdreux dont le nombre de places est extrêmement limité, il n'existe aucun autre parking organisé/autorisé qui permette un accès à la plage.

La route communale qui traverse les hameaux présente des passages étroits qui ne permettent pas le croisement des véhicules. Ceci d'autant plus qu'on peut observer que les dimensions des véhicules des usagers (simples promeneurs, ou surfeurs) ne fait que croître ces dernières années (développement des SUV, 4x4, vans, camping-cars quand ce ne sont pas de véritables camions aménagés) ainsi que leur encombrement (multiples matériels sur les toits et à l'arrière des véhicules).

Elle n'a jamais été conçue pour accueillir un tel flux de circulation.

De la même façon, le parking au bout du village a été aménagé dans les années 1980 et la zone de dépôt en haut de la plage autorisée à la demande des quelques rares véliplanchistes dont le matériel est encombrant.

Personne dans ces années-là aurait pu prévoir la situation actuelle : l'arrivée massive de touristes et de sportifs passionnés de toute l'Europe, sous le triple effet de l'engouement des sports de glisse aquatiques individuels, la circulation quasi instantanée de l'information par les réseaux sociaux et du réchauffement climatique.

Nos hameaux ont résisté à travers le temps mais depuis une dizaine d'années, ils souffrent d'une situation devenue infernale pour les habitants, à son paroxysme cet été 2020.

Le nombre de voitures qui passent sur cette route communale augmente d'année en année (1200/jour environ au printemps et en été 2020).

On observe entr'autres:

- Un danger pour les piétons, les cyclistes,
- Un risque élevé d'accidents entre voitures,
- L'étroitesse des voies de circulation entraîne une difficulté voire impossibilité de croisement donnant lieu à de nombreuses scènes d'incivilité, l'accès pour les secours pourrait devenir problématique,
- Des nuisances sonores même de nuit (une nouveauté cette année : beaucoup d'arrivages autour de minuit et très tôt le matin, pour être sûr d'avoir une place !!)
- Une usure accélérée de la voirie,
- Etc...

D'où l'exaspération de nombreux (si ce n'est pas tous) habitants des hameaux de Brégoulou, Lesteven, La Palue.

Et la proposition de supprimer le parking en bout du village, y compris la zone de dépôt au plus près de la plage et les terrains alentours qui sont devenus des lieux de camping (alors que c'est interdit)

Commentaire:

Nous comprenons de nos interlocuteurs que le parking du bout du village et cette zone de dépôt située en zone classée devenue depuis longtemps et illégalement un autre parking sont apparemment revendiqués par les écoles de surf qui souhaitent que leur accessibilité soit préservée pour leur activité professionnelle.

Il est évident que la suppression du parking du bout des hameaux ne peut se faire qu'avec la création d'une autre aire de parking.

Solutions évoquées:

- 1) Création d'un parking avant Brégoulou : on comprend que c'est un oui de principe ?

Pour les emplacements envisagés ([voir cartes fournies](#)), la réponse de la mairie :

- emplacement 1 : site classé, dossier compliqué et long à monter. Ça ne résout pas le problème pour la saison 2021
- emplacement 2 : les habitants de Penarguer ne seraient pas d'accord
- emplacement 3 : Devant le moulin, comme pour « Les fêtes maritimes de Brest »
- emplacement 4 : Plus près du carrefour, le terrain serait de la « tôle ondulée »

Nous avons compris que la mairie envisagerait de louer les terrains devant le moulin pour la saison 2021.

Reste à savoir si les surfeurs seront d'accord. Ils semblent actifs dans leur revendication auprès de la Mairie qui paraît entretenir un dialogue actif avec les 5 écoles de surf crozonnaises. Les autres sont trop dispersées, trop individualistes.

- 2) En même temps, on comprend qu'il serait toujours envisagé d'utiliser les terrains entre Brégoulou /Pen Ar Guer et La Palue (derrière les poubelles) pour en faire un parking. Que se passera-t-il avec le dalar qui est traditionnellement une place de réunion pour les habitants des hameaux...
- 3) Agrandir le parking de Lostmarc'h : ne semble pas envisageable

A noter : toutes les plages accessibles de la façade atlantique de la Presqu'Île semblent saturées : Kerloc'h, Goulien.... Tous les habitants se plaignent...

Revue des propositions de notre questionnaire remis aux deux représentants de la Mairie avec les plans de circulations proposés. Réponses recueillies :

- pas de haies => plus l'espace est visible, moins les gens peuvent se cacher et ils ne sont ainsi pas incités à camper là où c'est interdit
 - pas de poubelles => moins de déchets observés avec la responsabilisation de toutes les populations. Chacun évacue ses déchets
 - pas de douches => eau trop précieuse
 - wc => oui
 - pas de barrière => sentiment de privatisation, etc. ...
 - la verbalisation des infractions est un vrai problème : la mairie dispose de peu de moyens. Avec un recrutement à venir, l'effectif de la police municipale sera de deux personnes l'été prochain. Plus de recrutements pourraient poser des problèmes budgétaires. Et il faudrait même un nombre bien plus significatif d'agents pour surveiller efficacement l'ensemble des sites. Comment faire pour que les personnes respectent les sites ?
 - une webcam => à proscrire. Cela attirerait encore plus de surfeurs.
 - installation d'un conteneur pour matériel de surf => non.
 - parking payant => reste un axe de réflexion ?
- Dans l'ensemble, mairie et association sont d'accord pour ces propositions.

Une fois le nouveau parking créé, restent deux choses importantes à faire.

- Fermer le parking du bout. Obtenir un arrêté préfectoral. Vérifier qu'il disparaisse des cartes routières.
Ne donner l'accès qu'aux secours.
L'idée d'une aire de stationnement vélos semble séduire nos interlocuteurs. Les conséquences pour la circulation de ces vélos dans les hameaux sont difficiles à évaluer. Ce qui est sûr, c'est qu'il faut interdire le stationnement aux deux roues à moteur, bruyants et polluants.
- Prévoir une signalisation claire au croisement de la route qui arrive de Morgat et celle qui relie Saint Hernot à Lostmarc'h :

Il est évoqué :

- Un panneau sens interdit sauf riverains et services

- Déplacer le panneau « 2,10 m » existant de l'entrée de La Palue à l'entrée du carrefour
- Panneau « interdit à tous les véhicules deux roues à moteur »
- Panneaux pour indiquer où se trouve le nouveau parking de la plage

Conclusion :

Cette réunion a donné lieu à de vrais échanges. Il nous a été cependant difficile de percevoir toutes les contraintes qu'un tel projet doit respecter. Il apparaît, sans que cela n'ait jamais été clairement évoqué, que la solution que la mairie choisira pour 2021 sera peut-être une solution test en attendant de mettre en œuvre une solution plus pérenne qui ferait appel à un dossier réglementaire au traitement plus lourd et donc, nécessitant plus de temps de préparation.

On aimerait poursuivre un dialogue actif pour accompagner les décisions qui pourraient être prises et comprendre les étapes de mise en œuvre.

Il est prévu une réunion de quartier à Saint Hernot en janvier 2020.